

# COALITION INTERNATIONALE POUR L'ACCÈS À LA TERRE ET OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## ŒUVRER ENSEMBLE POUR LA GOUVERNANCE FONCIÈRE CENTRÉE SUR LES PERSONNES

COMMENT LA COMMUNAUTÉ DE DÉFENSE DES DROITS FONCIERS PEUT-ELLE PARTICIPER  
AU PROCESSUS RELATIF AUX ODD EN VEILLANT À NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ ?



INTERNATIONAL  
**LAND**  
COALITION

TOUS UNIS  
POUR LES  
DROITS  
FONCIERS

---

## PARTENAIRES STRATÉGIQUES ET PRINCIPAUX DONATEURS



Le contenu de cet ouvrage peut être librement reproduit, traduit et distribué à condition que l'attribution soit donnée à la Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC), aux auteurs de l'article et à l'organisation. Sauf indication contraire, cet ouvrage ne peut pas être utilisé à des fins commerciales. Pour de plus amples renseignements, prière de nous contacter: [info@landcoalition.org](mailto:info@landcoalition.org) ou de vous rendre à la page :

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0>

Imprimé sur papier recyclé/certifié FSC.

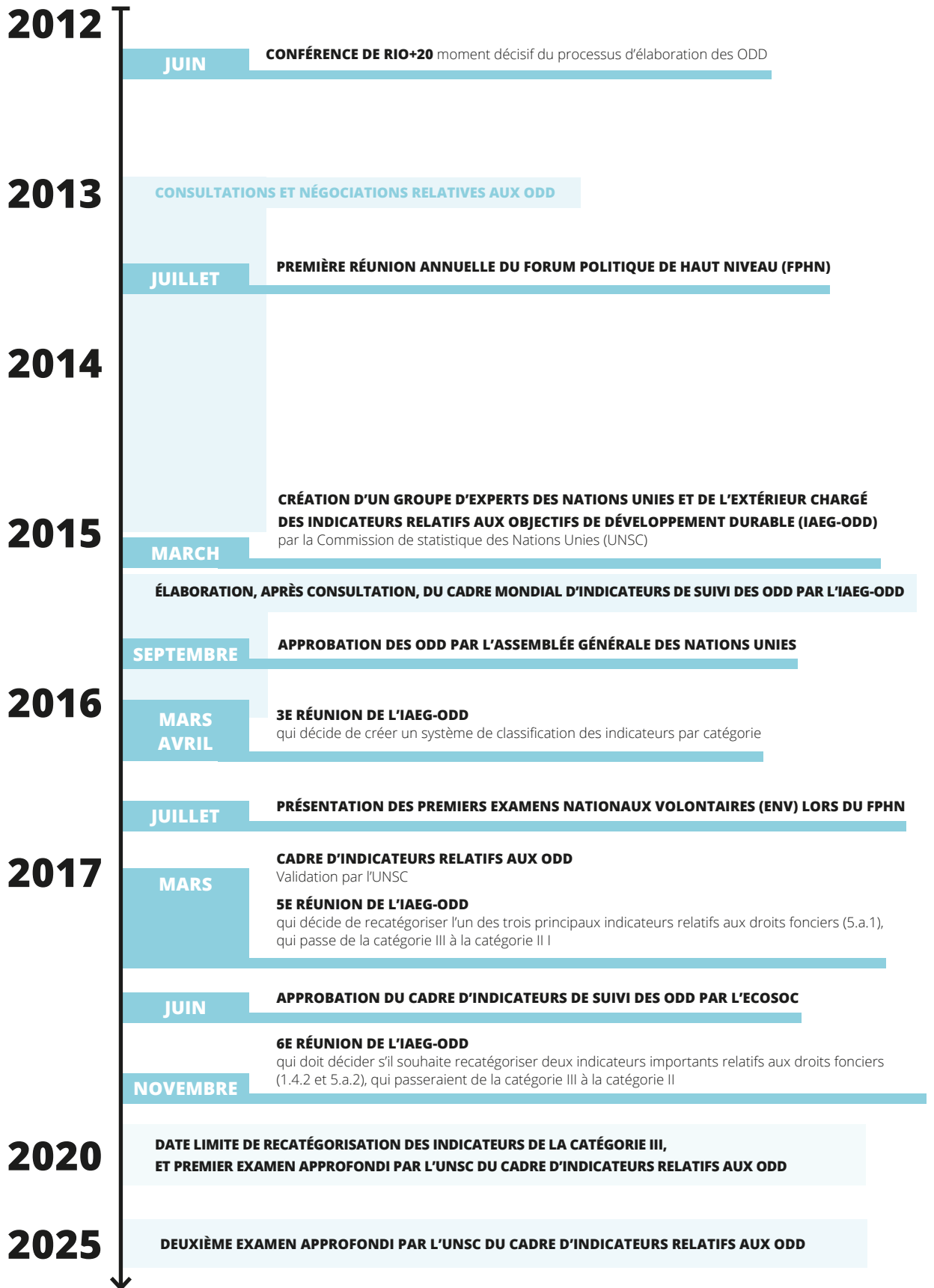
Photographies : Jason Taylor.

Conception graphique : Federico Pinci.

# CONTENTS

<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>LES ODD : UN INSTRUMENT INCONTOURNABLE AU SERVICE DU PROGRAMME FONCIER</b>	<b>7</b>
QUE SONT LES ODD ET COMMENT FONCTIONNENT-ILS ?	7
ODD ET DROITS FONCIERS	8
COMPLÉMENTARITÉS ENTRE LES ODD ET LES INSTRUMENTS FONCIERS	10
LIENS ENTRE LES ODD ET LES 10 ENGAGEMENTS DE L'ILC...	11
<b>COMMENT EXPLOITER LES OPPORTUNITÉS ET FORUMS LIÉS AUX ODD ? COMMENT LES OSC PEUVENT-ELLES Y PARTICIPER ?</b>	<b>15</b>
MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE	15
MÉCANISME DE REPORTING : EXAMENS NATIONAUX VOLONTAIRES	16
MESURER LES PROGRÈS : LES INDICATEURS DE SUIVI DES ODD	17
PARTAGE DES ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET RESPONSABILITÉ MUTUELLE : LE FPHN	19
<b>ACTIONS DE L'ILC ET DE SES MEMBRES EN 2017, ET PISTES À SUIVRE POUR L'AVENIR</b>	<b>23</b>
Élaboration et application des indicateurs relatifs aux ODD	23
Mécanismes de mise en œuvre	25
ENV	25
FPHN	26
Trois mesures supplémentaires	26
<b>ANNEXE 1:</b>	
<b>CIBLES ET INDICATEURS AXÉS SUR LES DROITS FONCIERS</b>	<b>27</b>

## CHRONOLOGIE DES ODD



# INTRODUCTION

Il existe souvent un fossé important entre les organisations intervenant à l'échelle locale et le processus (mondial) des objectifs de développement durable (ODD). Ce phénomène s'explique en partie par le fait que les ODD ont été élaborés assez récemment (et donc que les processus mis en place à l'échelle nationale manquent encore de structure et d'inclusion), mais aussi que les organisations locales, y compris celles œuvrant dans le domaine des questions foncières, ne sont pas nécessairement conscientes des liens unissant leur programme d'action aux ODD.

Un grand nombre d'organisations et de réseaux intervenant dans le secteur foncier ont apporté une contribution importante au programme de développement durable. Grâce à leurs actions de lobbying et de plaidoyer, les questions foncières ont été intégrées à différents endroits du programme. Les efforts de collaboration avec les gouvernements nationaux, les bureaux nationaux de statistique et les organismes fonciers, ainsi que la participation aux processus de contrôle et d'élaboration des indicateurs, ont été particulièrement impressionnants, de même que les résultats obtenus.

Au cours des mois et des années à venir, la communauté de défense des droits fonciers doit impérativement continuer à se mobiliser et à renforcer sa participation au processus des ODD à tous les niveaux. Le nombre d'organisations œuvrant dans le domaine foncier qui se mobilisent doit se multiplier, et leurs efforts de plaidoyer cibler davantage de pays. L'absence de participation suppose non seulement de rater de belles occasions pour lever des fonds ou exercer une influence sur les politiques, par exemple, mais également de prendre le risque que les ODD favorisent l'adoption de politiques et programmes nationaux ayant des répercussions négatives sur la gouvernance foncière et les droits fonciers des populations.

*Les ODD représentent une occasion de progresser en matière foncière. Nous devons pour cela intervenir davantage à l'échelle nationale pour influencer leur mise en œuvre, de même que celles des cibles et indicateurs qui leur sont associés.*

Ce document a pour objet d'aider les membres de l'ILC à mieux comprendre les ODD et leurs processus, les opportunités qu'ils offrent, les risques qui y sont rattachés et les différentes stratégies de mobilisation qu'il est possible d'adopter à différents niveaux. Il met en lumière les liens étroits qui existent entre les engagements de l'ILC et les ODD, et insiste sur les progrès importants à réaliser dans le domaine des droits fonciers et de la gouvernance foncière centrée sur les personnes pour parvenir à leur concrétisation. Il montre par ailleurs que les ODD constituent un processus complémentaire qui peut favoriser la mise en œuvre d'instruments fonciers fondamentaux, tels que les **Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers (VGGT)** du CSA.



# LES ODD : UN INSTRUMENT INCONTOURNABLE AU SERVICE DU PROGRAMME FONCIER

## QUE SONT LES ODD ET COMMENT FONCTIONNENT-ILS ?

En 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le très ambitieux Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Celui-ci définit **17 objectifs de développement durable (ODD)** et 169 cibles à réaliser avant 2030, dans les pays développés et en développement, qui se rapportent aux trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental). L'ensemble des ODD représente une évolution importante par rapport aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en vigueur précédemment

*Les ODD forment un programme universel et indivisible. Les États membres ont insisté à plusieurs reprises sur le fait que le programme devait être mis en œuvre dans son ensemble, et que les pays ne pouvaient pas choisir les cibles qu'ils souhaitaient mettre en œuvre et ignorer les autres.*

Les objectifs contiennent la vision et l'ambition générales (p. ex., éliminer la faim et la pauvreté), mais le programme politique détaillé est repris dans les cibles. L'engagement des pays à atteindre toutes les cibles suppose qu'ils ne peuvent progresser vers la réalisation d'une cible en particulier aux dépens des autres, ce qui devrait favoriser l'avancée des trois piliers du développement durable.

Les ODD sont appuyés par un élément essentiel, la promesse de ne pas faire de laissés-pour-compte, ce qui signifie qu'ils doivent être principalement axés sur les plus marginalisés.

Compte tenu de la complexité et de l'ampleur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est fondamental que l'ensemble des acteurs mesurent leurs progrès. 230 indicateurs ont ainsi été élaborés afin de contrôler les progrès réalisés dans le cadre des ODD, et approuvés par l'ECOSOC en 2017 après une longue période de consultation destinée à trouver la meilleure façon de mesurer toutes les cibles à l'aide du plus petit nombre d'indicateurs possible.

## ODD ET DROITS FONCIERS

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 admet clairement que les ODD ne pourront être atteints en l'absence de progrès en matière de droits fonciers. C'est pourquoi tous les États membres des Nations Unies ont accepté d'accorder une place particulière aux questions foncières dans plusieurs cibles déterminées dans le Programme 2030.

Les cibles et indicateurs ayant une pertinence pour le programme foncier sont nombreux, parce que le foncier revêt une importance fondamentale pour le développement durable et a des répercussions intersectorielles ayant trait à de nombreuses thématiques.

Les membres de l'ILC œuvrent en faveur de nombreuses cibles et indicateurs relatifs aux ODD portant sur les questions foncières et de différentes promesses formulées dans les 10 engagements de l'ILC (voir plus loin). De plus, différentes régions et pays pourront axer leurs efforts sur des ODD distincts. À l'échelle mondiale néanmoins, l'ILC devra se concentrer sur un nombre relativement restreint de cibles et d'indicateurs pour optimiser au maximum ses effets et ne pas trop disperser ses efforts. Cela ne veut pas dire que la Coalition ne doive pas œuvrer en faveur d'autres cibles et indicateurs lorsque des occasions d'avancer en faveur des droits fonciers se présenteront à elle.

Nous pouvons donc diviser les cibles et indicateurs relatifs aux ODD en trois catégories, afin de mieux cerner les efforts collectifs de l'ILC :

### LA PRIORITÉ ABSOLUE DE L'ILC EN MATIÈRE DE DROITS FONCIERS

Il s'agit des cibles et indicateurs les plus révolutionnaires, liés étroitement aux droits fonciers, qui forment la base du mandat de l'ILC et sa priorité absolue. Il s'agit des **cibles 1.4 et 5.a**, et des indicateurs suivants :

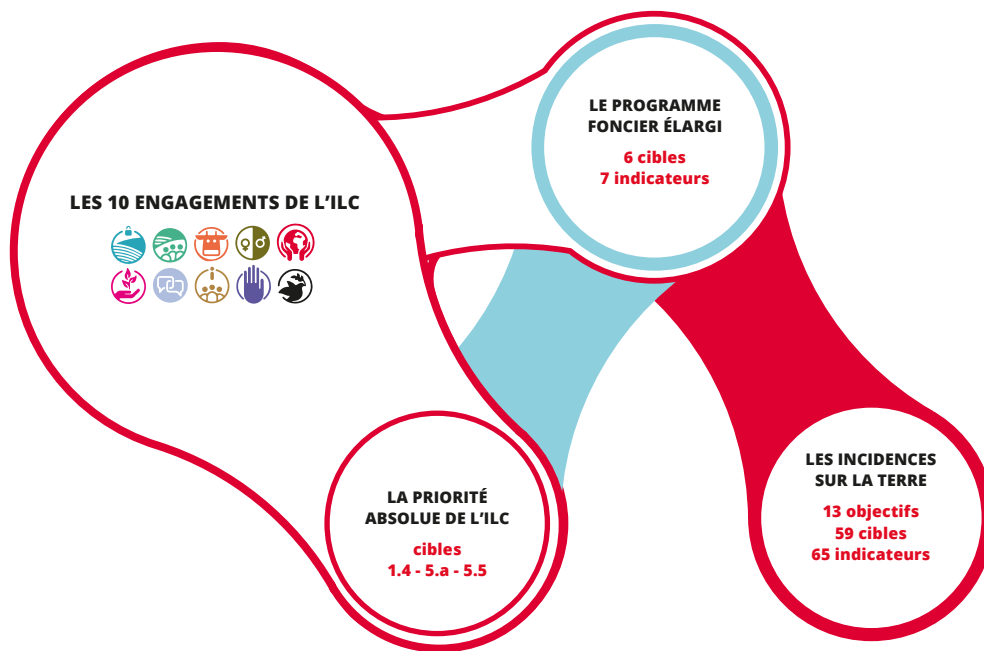
- » **1.4.2** Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type d'occupation.
- » **5.a.1 (a)** Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe ; b) Proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit.
- » **5.a.2** Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres.

### LE PROGRAMME FONCIER ÉLARGI

Celui-ci est représenté par une liste élargie de **6 cibles et de 7 indicateurs** axés sur les droits fonciers et l'utilisation de la terre et qui les mentionnent explicitement (voir **l'annexe 1**).







## LES INCIDENCES SUR LA TERRE

Il s'agit d'une liste très longue de cibles et d'indicateurs qui s'appuient sur les progrès réalisés en faveur des 10 engagements de l'ILC et de l'instauration de la gouvernance foncière centrée sur les personnes. En réalité, la terre jouera un rôle direct fondamental dans la concrétisation d'un très grand nombre d'indicateurs, de cibles et d'objectifs. Si nous ne parvenons pas à sécuriser et à protéger les droits fonciers des hommes et des femmes, des peuples autochtones, des exploitants familiaux et des éleveurs, il sera impossible d'atteindre, voire même, dans la plupart des cas, d'accomplir des progrès significatifs pour atteindre **13 objectifs<sup>1</sup>; 59 cibles<sup>2</sup>; 65 indicateurs<sup>3</sup>**.

Tout ceci signifie que la terre est non seulement essentielle à la réalisation des ODD, mais aussi que le fait de se concentrer sur la gouvernance foncière et sur les droits fonciers peut :

- » garantir que le Programme 2030 ne soit pas compartimenté, mais demeure au contraire universel, intégré et réalisable dans sa globalité ;
- » garantir que les dimensions sociale, économique et environnementale des ODD, toutes étroitement associées au programme foncier, demeurent bien intégrées.

1 1, 2, 5, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16; 17.

2 1.1; 1.2; 1.4; 1.5; 1.b; 2.1; 2.2; 2.3; 2.4; 2.5; 2.a; 5.1.; 5.5; 5.a; 5.c.; 6.b; 8.1; 8.2; 8.3; 8.4; 8.5; 8.6; 8.7; 9.1; 9.3; 9.a; 10.1; 10.2; 10.3; 10.4; 11.1; 11.3; 11.4; 11.5; 11.7; 11.a; 11.b; 12.2; 12.3; 13.1; 13.2; 14.1; 15.1; 15.2; 15.3; 15.4; 15.5; 15.a; 15.b; 15.c; 16.1; 16.3; 16.5; 16.7; 16.10; 16.b; 17.14; 17.16; 17.18.

3 1.1.1; 1.2.1; 1.2.2; 1.4.2; 1.5.1; 1.5.2; 1.b.1; 2.1.1; 2.1.2; 2.2.1; 2.2.2; 2.3.1; 2.3.2; 2.4.1; 2.5.1; 2.5.2; 2.a.1; 2.a.2; 5.1.1; 5.5.2; 5.a.1; 5.a.2; 5.c.1; 6.b.1; 8.1.1; 8.2.1; 8.5.2; 8.6.1; 9.3.2; 9.4.1; 10.1.1; 10.2.1; 10.3.1; 11.1.1; 11.3.1; 11.3.2; 11.4.1; 11.5.1; 11.5.2; 1.7.1; 11.a.1; 12.2.1; 12.2.2; 12.3.1; 13.1.2; 13.2.1; 14.1.1; 15.1.1; 15.1.2; 15.2.1; 15.3.1; 15.4.1; 15.4.2; 16.1.1; 16.1.2; 16.1.3; 16.1.4; 16.3.1; 16.7.2; 16.10.1; 16.b.1; 17.14.1; 17.16.1; 17.17.1; 17.18.1.

## COMPLÉMENTARITÉS ENTRE LES ODD ET LES INSTRUMENTS FONCIERS EN VIGUEUR

Ces dernières années, plusieurs initiatives et instruments fonciers internationaux, régionaux et nationaux ont vu le jour. Soyons clairs : les ODD ne remplacent pas, et c'est tant mieux, la nécessité de mettre en œuvre pleinement d'autres instruments tels que les **Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers (VGGT)**. De fait, ils peuvent — et doivent — les compléter.

Le potentiel de complémentarité est évident lorsque l'on observe, par exemple, les caractéristiques des VGGT et celles des ODD. Les premières, qui fournissent des orientations détaillées sur la gouvernance des régimes fonciers, s'accompagnent d'un mécanisme de mise en œuvre précis et d'une théorie du changement. Elles bénéficient par ailleurs d'une forte légitimité et de l'adhésion de nombreux acteurs ayant directement participé à leur négociation (que ce soit des mouvements sociaux ou des États membres des Nations Unies). Les ODD les complètent en assurant un niveau élevé d'engagement et de mobilisation de la part de nombreux ministères, essentiel à la réalisation de progrès en matière de gouvernance foncière centrée sur les personnes, à la mise en place de mécanismes de contrôle et à l'adoption d'indicateurs précis de suivi des progrès.

Toutefois, la complémentarité entre les VGGT et les ODD doit être consolidée et suppose un engagement et des efforts de la part de tous les acteurs intervenant dans le domaine foncier et participant aux deux processus.

Si la communauté foncière n'arrive pas à créer des synergies et des complémentarités solides, les deux processus évolueront parallèlement l'un à l'autre et notre impact collectif sera considérablement réduit. Pire, les deux processus pourraient se nuire l'un à l'autre, notamment à l'échelle nationale, ce qui entraînerait un gaspillage important de ressources et d'efforts.

## POINTS FORTS DES VGGT

## POINTS FORTS DES ODD

### LÉGITIMITÉ

Sont le fruit d'un processus très légitime largement appuyé par les principaux intervenants des domaines de l'alimentation et de l'agriculture.

Jouissent d'une légitimité auprès d'un grand nombre d'acteurs qui se distinguent de ceux mobilisés en faveur des VGGT. Bénéficient d'une grande légitimité auprès des ministères, des chefs d'État/du gouvernement et d'organisations intervenant dans des domaines pas (nécessairement) liés à l'alimentation et à l'agriculture.

### PORTÉE

Couvrent la quasi-totalité des aspects relatifs à la gouvernance des régimes fonciers et aux droits fonciers. Il s'agit d'un document juridique qui contient des recommandations spécifiques, complétées par des orientations techniques formulées par la FAO.

Couvrent les principales problématiques mondiales. Sont axés sur des objectifs de haut niveau et des cibles plus spécifiques mais qui demeurent générales.

### OBJECTIF

Ciblent les spécialistes et acteurs chargés de la réforme des systèmes de gouvernance foncière, ainsi que de la promotion et de la défense des droits fonciers.

Ciblent différents acteurs, mais plus particulièrement les décideurs politiques tels que les chefs d'État et du gouvernement et les ministres des Finances et de la Planification.

### MISE EN ŒUVRE

Comportent des mécanismes de mise en œuvre précis et une théorie du changement. Indiquent clairement qu'elles doivent être mises en œuvre à l'échelle nationale par des forums multipartites. La théorie du changement part du principe que les acteurs participant au développement des VGGT à l'échelle mondiale se rassembleront à l'échelle nationale pour promouvoir leur mise en œuvre. Ensemble, ils devraient être en mesure de surmonter les obstacles.

À l'échelle mondiale, la mise en œuvre est souvent dirigée par un mécanisme de coordination interministériel placé sous l'autorité du chef du gouvernement/de l'État.

### IMPACT

Ont eu des répercussions à l'échelle mondiale et nationale, mais certains pays ne les ont pas encore mises en œuvre.

Seront mis en œuvre dans la plupart des pays ; font l'objet d'un grand engagement et d'une grande volonté politiques. Représentent une excellente occasion de faire progresser le programme foncier, parce qu'ils sont souvent supervisés par le chef de l'État/du gouvernement et que les ministres compétents sont impliqués.

### STRUCTURE

La plénière du CSA se réunit une fois tous les deux ans pour discuter de l'état d'avancement de l'utilisation de ses principaux produits : p. ex., les VGGT ne font l'objet de discussions que tous les 8 ans.

7 indicateurs et 6 cibles mentionnent explicitement les questions foncières. Chaque année, les ODD font l'objet d'examen nationaux volontaires et d'examen spécifiques aux objectifs. Plusieurs indicateurs sont en cours d'élaboration, des données sont collectées, et le Secrétaire général des Nations Unies et d'autres acteurs rédigent un rapport annuel visant à évaluer les progrès réalisés.

### SUIVI

Possibilité d'un suivi/évaluation détaillé de qualité sur les progrès et les difficultés rencontrées au CSA.

Le processus relatif aux ODD se contente d'effectuer une évaluation superficielle des progrès et des indicateurs quantitatifs ciblant les décideurs principaux au sein des gouvernements.

### SOUTIEN

Bénéficient d'un soutien solide de la part de plusieurs donateurs bilatéraux importants.

Le système des Nations Unies et une majorité écrasante des donateurs comptent s'aligner sur les efforts déployés en faveur de la réalisation des ODD.

## LIENS ENTRE LES ODD ET LES 10 ENGAGEMENTS DE L'ILC EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE FONCIÈRE CENTRÉE SUR LES PERSONNES

Le but du réseau de l'ILC est d'instaurer une gouvernance foncière participative et au service de l'être humain à l'échelle nationale, qui réponde aux besoins des personnes qui vivent de la terre, et en protégeant leurs droits. Pour cela, l'ILC concentre tous ses efforts sur 10 engagements fondamentaux.

Nous avons déjà établi que **les progrès accomplis en matière de réalisation des 10 engagements de l'ILC contribueront à 59 cibles relatives aux ODD associées à la gouvernance foncière centrée sur les personnes**. Les liens entretenus avec chacun des engagements sont complexes et peuvent être directs ou indirects.





Dans cette partie, afin d'aider les membres travaillant sur un engagement particulier à privilégier certaines cibles spécifiques relatives aux ODD, nous mettrons l'accent sur un nombre limité de cibles que nous considérons comme porteuses de transformation, en lien direct avec les engagements de l'ILC et/ou correspondant déjà à l'objectif global d'un engagement donné. Nous espérons que cela permettra aux membres de mieux comprendre les rapports entre leur travail sur un engagement donné et un objectif ou une cible donné(e).

12



### PAS DE PAUVRETÉ

#### Cible 1.4: propriété foncière et contrôle des terres

-  **1** Sécurisation des droits fonciers
-  **3** Diversification des régimes fonciers
-  **5** Sécurisation des droits territoriaux des peuples autochtones
-  **9** Action efficace contre l'accaparement des terres



### FAIM « ZÉRO »

#### Cible 2.3: petits producteurs alimentaires

-  **2** Solidarité des systèmes agricoles de petite échelle
-  **5** Sécurisation des droits territoriaux des peuples autochtones



## ÉGALITÉ DES SEXES

**Cible 5.a: donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, y compris foncières**

**4** Droits fonciers équitables entre hommes et femmes

**Cible 5.5: veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction et y accèdent sur un pied d'égalité**

**7** Inclusivité des processus décisionnels



## EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

**Cible 6.b: appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement**

**7** Inclusivité des processus décisionnels



## INÉGALITÉS RÉDUITES

**Cible 10.2: autonomiser et favoriser l'intégration sociale, économique et politique de tous**

**3** Diversification des régimes fonciers



## VIE TERRESTRE

**Cibles 15.2: mettre un terme à la déforestation - 15.3: restaurer les terres et sols dégradés**

**6** Gestion locale des écosystèmes



## PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

**Cible 16.7: faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation caractérisent la prise de décisions**

**7** Inclusivité des processus décisionnels

**Cible 16.10: protéger les libertés fondamentales**

**8** Transparence de l'information et redevabilité

**10** Protection des défenseurs des droits fonciers



## PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

**Cible 17.18: disposer d'un plus grand nombre de données de qualité, actualisées, exactes et ventilées**

**8** Transparence de l'information et redevabilité



# COMMENT EXPLOITER LES OPPORTUNITÉS ET FORUMS LIÉS AUX ODD ? COMMENT LES OSC PEUVENT-ELLES Y PARTICIPER ?

Plusieurs structures et processus liés aux ODD ont vu le jour à l'échelle mondiale et été mis en œuvre au niveau national. Ils n'en sont encore qu'à un stade embryonnaire et la plupart d'entre eux évoluent encore, ce qui ouvre des perspectives intéressantes pour influencer leur développement, mais peut également occasionner des difficultés supplémentaires, dues notamment aux différentes approches adoptées par les pays. De plus, certains processus ont besoin d'être améliorés davantage pour s'acquitter de leur mandat.

## MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE

Pour être mis en œuvre, l'engagement politique de haut niveau pris lors de l'approbation des ODD en 2015 doit impérativement se traduire par des actions coordonnées à l'échelle nationale. Des mécanismes de coordination et de consultation adaptés assurant la pleine participation des OSC doivent être mis en place.

Il n'existe pas de mécanisme convenu ni d'ensemble de critères relatifs à la mise en œuvre des ODD. Il existe donc une grande diversité d'approches mises en place à l'échelle nationale pour coordonner la mise en œuvre des ODD. Pour progresser vers la réalisation des ODD, plusieurs pays ont déjà créé des mécanismes de coordination interministérielle, généralement dirigés par le bureau du chef d'État ou du gouvernement, ou par un ministère spécifique.

La participation à ces mécanismes nationaux et à différents forums consacrés à la mise en œuvre des ODD à l'échelle nationale peut offrir d'importantes opportunités de promouvoir l'avancement des questions foncières. D'ailleurs, des ministères clés ayant une influence sur les questions foncières et chargés d'atteindre toutes les cibles des ODD, y compris celles relatives à la terre, participent aux processus relatifs aux ODD. De plus, dans de nombreux pays, ces processus ouvrent de nouveaux espaces qui permettent aux OSC de participer et d'exercer une influence sur les gouvernements.

Les Nations Unies et d'autres organismes multilatéraux, ainsi que des donateurs bilatéraux et d'autres partenaires de développement, privilégient l'atteinte des ODD dans leurs interventions à l'échelle nationale. Par ailleurs, on s'attend manifestement à ce que toutes les conférences régionales et internationales principales relient leur travail au cadre général mondial que représentent les ODD. Ceci peut ouvrir de nouvelles possibilités de collaborer avec des institutions et de participer à des conférences sur les questions foncières, en utilisant comme point d'entrée les liens existant entre les questions foncières et les cibles des ODD.



## MÉCANISME DE REPORTING : EXAMENS NATIONAUX VOLONTAIRES

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 s'accompagne de deux mécanismes de suivi principaux : les examens nationaux volontaires (ENV) et les indicateurs de suivi des ODD (voir ci-après).

Chaque année au mois de juillet, lors du Forum politique de haut niveau (FPHN), les pays peuvent proposer de présenter leur ENV, qui doit être fondé sur les rapports élaborés à l'échelle nationale. Les pays doivent préalablement informer les Nations Unies de leur intention de leur remettre leur ENV (environ un an à l'avance).

Les pays suivants ont déjà remis leur ENV :

- » En 2016 : Allemagne, Chine, Colombie, Égypte, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Madagascar, Maroc, Mexique, Monténégro, Norvège, Ouganda, Philippines, République de Corée, Samoa, Sierra Leone, Suisse, Togo, Turquie et Venezuela
- » En 2017 : Afghanistan, Argentine, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belarus, Belgique, Belize, Bénin, Botswana, Brésil, Chili, Chypre, Costa Rica, Danemark, El Salvador, Éthiopie, Guatemala, Honduras, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Monaco, Népal, Nigéria, Panama, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Qatar, République tchèque, Slovaquie, Suède, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Uruguay, Zimbabwe

Les pays suivants ont annoncé qu'ils comptaient remettre leur ENV en 2018 : Albanie, Andorre, Arabie Saoudite, Arménie, Australie, Bahamas, Bahreïn, Bhoutan, Cabo Verde, Équateur, Espagne, État de Palestine, Grèce, Guinée, Hongrie, Irlande, Islande, Jamaïque, Kiribati, Laos, Lettonie, Mali, Malte, Niger, Paraguay, Pologne, République du Congo, République dominicaine, Roumanie, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Sri Lanka, Suisse, Uruguay, Viet Nam. D'autres viendront peut-être s'ajouter à la liste au cours des prochains mois. Pour des informations à jour, rendez-vous sur le [site Internet du FPHN](#).

Les ENV sont très différents d'un pays à l'autre. Aucune procédure, aucun format n'ont été préalablement convenus, mais les Nations Unies ont proposé des [lignes directrices](#), (qui demeurent purement volontaires).

Les ENV sont encore en pleine évolution et leur qualité reste inégale, de même que la qualité et le niveau de participation des parties prenantes à leur élaboration. Dans certains pays, un processus multipartite dirigé par le gouvernement a été mis en place. D'autres semblent avoir confié cette tâche au système des Nations Unies. Ailleurs, le processus a été mis en place sans concertation adéquate (selon certains acteurs), ou l'issue des consultations n'a pas été fidèlement transmise lors de la séance consacrée aux ENV.

La période est suffisamment longue pour permettre à chaque pays de remettre plusieurs ENV entre 2015 et 2030. Par exemple, la Suisse a présenté un premier ENV en 2016 et a prévu d'en présenter un autre en 2018.





Lorsqu'ils sont élaborés de façon participative, les ENV peuvent être l'occasion de faire participer les principaux acteurs nationaux à la réalisation d'une évaluation conjointe de la situation des droits fonciers, à l'identification des principales difficultés et au débat sur les réformes nécessaires en matière de politique foncière.

La présentation des ENV lors du FPHN peut servir à exposer les difficultés rencontrées à l'échelle mondiale, notamment en posant des questions en plénière. Même s'ils ne disposent pas de beaucoup de temps, les grands groupes (voir ci-dessous pour plus d'informations) peuvent poser des questions aux États membres sur leur ENV. La possibilité de rédiger un contre-rapport ou d'exploiter les événements parallèles pour proposer le point de vue des OSC sur la situation d'un pays (ou sur une question) en particulier devrait également être envisagée dans ce contexte.

## **MESURER LES PROGRÈS : LES INDICATEURS DE SUIVI DES ODD**

À la suite de plusieurs consultations, une liste de 230 indicateurs de suivi des progrès effectués en matière de réalisation des ODD a été élaborée. Le cadre d'indicateurs a été officiellement adopté le 6 juin 2017 par l'ECOSOC, à New York. Les principaux acteurs engagés dans l'élaboration des indicateurs se tournent désormais vers les modalités d'application desdits indicateurs, en s'interrogeant sur ceux qu'il conviendra de mettre en œuvre.

L'application des indicateurs est essentielle parce que les cibles non mesurées ne figureront pas dans les rapports d'avancement des Nations Unies et risqueront ainsi de disparaître des programmes mondiaux, régionaux et nationaux.

Il était essentiel que la communauté foncière réussisse à faire adopter l'ensemble des indicateurs relatifs aux droits fonciers (y compris 1.4.2, 5.a.1 et 5.a.2). La simple validation de ces indicateurs fonciers ne suffit pas toutefois à assurer leur application. De fait, un processus mondial (décrit ci-dessous) assurant l'élaboration et la mise en œuvre du cadre d'indicateurs relatifs aux ODD a d'ores et déjà été mis en place. Il permettra de déterminer si les indicateurs mondiaux relatifs au foncier sont bien appliqués et de définir la méthode à suivre. À l'heure actuelle, ni l'indicateur 1.4.2 ni l'indicateur 5.a.2 ne figurent dans la catégorie ayant vocation à être pleinement mise en œuvre. La classification par catégorie des autres cibles et indicateurs fonciers est disponible sur le site du [Portail foncier](#).

Le processus visant à suivre le statut des indicateurs est dirigé par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (IAEG-ODD), qui a pour mandat d'élaborer et d'exécuter le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux ODD. Il est composé de membres des bureaux nationaux de statistique des pays suivants, qui représentent leurs sous-régions respectives :

- » Afrique de l'Est : Ouganda, Tanzanie
- » Afrique centrale et australe : Botswana, Cameroun
- » Afrique de l'Ouest : Cabo Verde, Sénégal
- » Afrique du Nord : Algérie
- » Asie de l'Ouest : Arménie, Bahreïn, Égypte
- » Asie centrale, de l'Est, du Sud et du Sud-Est : Chine, Inde, Kirghizstan, Philippines
- » Océanie : Fidji, Samoa
- » Caraïbes : Cuba, Jamaïque
- » Amérique centrale et du Sud : Brésil (président actuel), Colombie, Mexique
- » Europe de l'Est : Fédération de Russie
- » Amérique du Nord et Europe du Nord, du Sud et de l'Ouest : Allemagne, Canada, France, Pays-Bas, Suède

L'IAEG a décidé de classer les indicateurs en trois catégories en fonction de leur niveau de mise en œuvre :

- » **Catégorie I** : indicateur conceptuellement clair, méthodologie établie et standardisée à l'international, et données régulièrement produites par les pays, couvrant au moins la moitié des États et de la population des régions où l'indicateur est pertinent. Ces indicateurs devraient être mis en œuvre pleinement par l'ensemble des pays.
- » **Catégorie II** : indicateur conceptuellement clair, méthodologie établie et standardisée à l'international, données ponctuelles ou inexistantes. Ces indicateurs doivent s'orienter vers la pleine mise en œuvre.
- » **Catégorie III** : indicateur pour lequel il n'existe pas encore de méthodologie standardisée à l'international, celle-ci étant en cours de pilotage ou d'élaboration (ou devant l'être prochainement). Ces indicateurs supposent d'élaborer et de tester des méthodologies et ne seront par conséquent pas mis en œuvre.

Seuls les indicateurs de la catégorie I seront pleinement mis en œuvre. Cela comporte un risque : les indicateurs demeurant dans la catégorie III ne seront jamais appliqués et pourront progressivement être supprimés du suivi des ODD. Si ces indicateurs ne font pas l'objet d'un suivi rigoureux, l'attention accordée à la mise en œuvre des cibles associées sera elle aussi drastiquement réduite.

L'IAEG-ODD a nommé pour chaque indicateur un ou plusieurs organismes (les « gardiens »), chargés de diriger la définition des indicateurs, d'en déterminer la méthodologie, de mener des tests, de conduire la mise en œuvre initiale et de les faire avancer vers leur pleine mise en œuvre.

L'IAEG-ODD a fixé un certain nombre de critères permettant le passage d'une catégorie à l'autre :

» **Catégorie III --> Catégorie II :**

- » Les bureaux nationaux de statistique doivent participer à l'élaboration de la méthodologie ;
- » La méthodologie fait figure de référence mondiale ;
- » La méthodologie a été approuvée par un organe de gouvernance compétent ;
- » La méthodologie est le fruit d'études pilotes représentatives à l'échelle régionale.

» **Catégorie II --> Catégorie I :** des données sont régulièrement produites par les pays, couvrant au moins la moitié des États et de la population des régions où l'indicateur est pertinent.

Ces critères doivent impérativement être respectés pour garantir l'intégrité statistique et scientifique du cadre d'indicateurs relatifs aux ODD. Soulignons toutefois que la décision de reclassifier et de mettre en œuvre les indicateurs revêt également une nature politique. Ainsi, la volonté et l'engagement politiques d'une majorité des pays représentés au sein de l'IAEG-ODD en faveur d'une cible donnée sont essentiels.

À l'heure actuelle, un seul des trois indicateurs clés relatifs aux droits fonciers (5.a.1) se trouve dans la catégorie II, depuis une décision prise par l'IAEG-ODD lors de sa dernière réunion, en mars 2017. Les deux autres, 1.4.2 et 5.a.2, se trouvent actuellement dans la catégorie III. Les organisations « gardiennes » s'efforcent avec diligence de tester et perfectionner des méthodologies relatives à ces deux indicateurs, et devraient présenter des documents pertinents en vue de leur reclassification dans la catégorie II lors de la prochaine réunion de l'IAEG-SDG (11-14 novembre à Manama, Bahreïn). Celles en charge de l'indicateur 1.4.2 sont l'ONU-Habitat et la Banque mondiale, auxquelles s'ajoute la FAO pour l'indicateur 5.a.2. Le Secrétariat de l'ILC a participé au développement des indicateurs en prenant part à différentes réunions de groupes d'experts et en adhérant à un groupe des amis des gardiens.

Afin d'assurer la mise en œuvre complète de ces indicateurs, il est essentiel de se rapprocher de tous les bureaux nationaux de statistique participant à l'IAEG-ODD et, plus généralement, de l'ensemble des bureaux nationaux de statistique pour garantir leur application à l'échelle nationale.



## PARTAGE DES ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET RESPONSABILITÉ MUTUELLE : LE FPHN

Le FPHN se réunit chaque année au mois de juillet au siège des Nations Unies, à New York, pendant une semaine et demie. En 2017, près de 2 500 délégués et 77 ministres, secrétaires de cabinet et ministres adjoints y ont assisté.

Il ne s'agit pas (encore) d'un événement médiatique ou de campagne, mais il est possible de tirer parti de la présence d'un large éventail de parties prenantes pour faire du lobbying et du plaidoyer.

Il est caractérisé par les principaux éléments suivants :

- » **Déclaration ministérielle.** Essentielle pour assurer le maintien des questions foncières parmi les priorités des programmes internationaux, régionaux et nationaux. En règle générale, le contenu de ce document est presque entièrement défini avant le début du FPHN par les diplomates à New York, en fonction des instructions de leurs capitales.
- » **Présentation du rapport d'avancement du Secrétaire général des Nations Unies.** Ne contient que les cibles accompagnées de données.
- » **Examens thématiques.** Chaque année, le FPHN examine 5-6 objectifs de son choix. Une séance plénière de deux heures est consacrée à chaque objectif. L'examen, très court, demeure par conséquent très général. En 2018, le FPHN examinera les objectifs 5 (eau), 7 (énergie), 11 (installations humaines), 12 (consommation et production durables) et 15 (vie terrestre). Les objectifs 5, 11, 12 et 15 sont pertinents pour les engagements et le programme de l'ILC. En 2019, le FPHN se concentrera sur les objectifs 4 (éducation), 8 (croissance économique), 10 (inégalités), 13 (changement climatique) et 16 (paix et justice). Les objectifs 8, 10, 13 et 16 sont très pertinents pour l'ILC. Le foncier étant une question transversale pour le programme des ODD, les examens thématiques de 2018 et 2019 offrent des occasions de s'engager.
- » **Examens nationaux volontaires** (voir ci-dessus).
- » **Manifestations parallèles.** Il s'agit d'un élément essentiel du FPHN. En 2017, 147 manifestations parallèles ont été organisées, soit au siège des Nations Unies, soit dans un autre quartier de New York. Elles représentent une occasion déterminante pour approfondir le dialogue sur certaines questions essentielles ou leur donner une plus grande visibilité et augmenter ainsi l'engagement au sein de la communauté des ODD.
- » **Plusieurs séances spéciales consacrées à des questions spécifiques,** telles que les interactions entre science et politique, peuvent offrir d'autres occasions de soulever certains points.
- » **Une discussion de haut niveau,** organisée vers la fin du FPHN, consacrée d'une part au débat sur les ENV et d'autre part sur des dialogues thématiques spéciaux.

Pour plus d'informations contextuelles sur le Forum et un rapport sur le FPHN 2017, cliquer [ici](#).

Les OSC et les autres parties prenantes participent au FPHN par le biais du mécanisme des grands groupes. Les « grands groupes » suivants sont représentés : femmes ; enfants et jeunes ; peuples autochtones ; organisations non gouvernementales ; collectivités locales ; travailleurs et syndicats ; entreprises et industries ; communauté scientifique et technique ; agriculteurs. Un autre groupe, celui des « autres parties prenantes », pourrait représenter les plateformes ou groupes multipartites.

Une réunion d'information générale est organisée par les représentants des grands groupes tous les matins du Forum, même si le travail est en grande partie effectué en groupes restreints (p. ex., finaliser les questions relatives aux présentations des ENV) ou au sein des grands groupes. Les modes d'organisation et de coordination diffèrent d'un grand groupe à l'autre. Chacun décide qui sera son porte-parole, même si certains d'entre eux sont déjà fixés à l'avance dans le cadre d'appels à manifestation d'intérêt. La concurrence pour la prise de parole est très élevée, en raison du nombre important de participants et de l'intérêt suscité par le FPHN et les courtes séances.





# ACTIONS DE L'ILC ET DE SES MEMBRES EN 2017, ET PISTES À SUIVRE POUR L'AVENIR

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 sera le cadre transversal en vigueur à l'échelle mondiale au cours des prochaines années. Nous devons maintenir le cap pour contribuer à la réalisation de la vision de l'ILC en matière de gouvernance foncière centrée sur les personnes. Cela nécessitera un travail mieux coordonné à l'échelle mondiale et nationale de la part de la communauté foncière.

Au niveau national, les Stratégies nationales d'engagement (SNE) et les membres de l'ILC doivent impérativement intensifier leur travail auprès des autorités et institutions nationales. Ils devront mener des campagnes de lobbying et de plaidoyer à l'échelle nationale. Sans cela, les acquis obtenus ces dernières années dans le cadre des ODD en matière foncière seront perdus.

L'ILC pourra aider ses membres à l'échelle nationale par le biais de ses (IFE) SNE. Le travail relatif aux ODD mené par les membres de l'ILC à l'échelle mondiale, régionale et multinationale pourra être appuyé grâce à son intégration dans les Initiatives fondées sur les engagements (IFE) correspondantes.

Nous allons aborder dans cette partie certains des principaux éléments et processus en lien avec le programme des ODD sur lesquels nous devons concentrer nos efforts. Nous avons beaucoup avancé en 2017, et avons essayé de refléter ici le travail accompli en fonction des connaissances dont nous disposons. Les membres de l'ILC aux quatre coins du monde ont sans aucun doute dirigé bon nombre d'autres activités en lien avec les ODD. Nous présenterons ici ce que nous pensons devoir faire à l'avenir, en nous fondant sur nos expériences passées en matière d'ODD et sur les phases actuelles des différents processus. Certaines mesures devront être prises d'urgence pour influencer la mise en œuvre des indicateurs relatifs aux ODD, tandis que d'autres nécessiteront une réflexion et une planification plus poussées au sein de la Coalition. Les Conférences régionales et le Forum foncier mondial 2018 seront déterminants pour rassembler les membres et déterminer ensemble une stratégie sur les actions collectives pouvant être mises en place pour faire avancer le programme des ODD à tous les niveaux.

## **ÉLABORATION ET APPLICATION DES INDICATEURS RELATIFS AUX ODD**

En 2017, de nombreux membres de l'ILC se sont engagés à différents niveaux pour favoriser la pleine application des trois principaux indicateurs relatifs aux droits fonciers. Ils ont pour cela organisé des réunions de groupes d'experts et participé à ce type de rassemblements, endossé le rôle de gardiens ou fourni leur appui à des organismes gardiens en vue de l'élaboration d'une méthodologie saine applicable aux indicateurs, et mené des campagnes de lobbying et de plaidoyer pour garantir la bonne application des indicateurs fonciers.

Suite à la réunion des groupes d'experts sur les droits fonciers des femmes qui a eu lieu à New York en juillet 2017, un Groupe principal, composé de la Commission Huairou, de Landesa, d'Oxfam, de la GLII et du Secrétariat de l'ILC, a été créé au sein de la Coalition pour faire avancer le programme de plaidoyer en faveur de la reclassification des indicateurs 1.4.2 et 5.a.2 de la catégorie III à la catégorie II.

### **Mesures urgentes**

À court terme, l'IAEG-ODD devrait accepter de reclassifier les indicateurs 1.4.2 et 5.a.2 de la catégorie III à la catégorie II lors de sa prochaine réunion (qui se tiendra du 4 au 11 novembre). Pour cela, il est urgent de faire pression sur les membres de l'IAEG à l'échelle nationale pour veiller à ce qu'ils appuient la recatégorisation.

Nous devons cibler les bureaux nationaux de statistique de tous les États membres de l'IAEG. Cependant, compte tenu de l'importance de cette décision et de sa dimension politique, veiller à ce que tous les membres de l'IAEG soutiennent la recatégorisation des deux indicateurs fonciers supposera également un appui de la part des ministères chargés des statistiques et/ou des ministères ou organes interministériels en charge des ODD.

Afin d'aider les organisations en mesure de faire pression sur les institutions nationales en vue de la recatégorisation des indicateurs relatifs aux ODD, le Groupe principal rédigera des messages conjoints qui pourront être utilisés et adaptés afin de mobiliser les acteurs principaux à l'échelle nationale. Ces messages seront diffusés auprès de tous les membres de l'ILC.

Le Groupe principal sera également chargé de coordonner les efforts de lobbying, pour veiller notamment à ce que, à nous tous, nous nous rapprochions de tous les membres de l'IAEG et s'assurer que nous soyons représentés lors des principales manifestations et occasions mondiales afin de faire avancer notre programme de plaidoyer commun.

Le Groupe principal a pour unique objectif d'alimenter la discussion et les décisions des membres et partenaires de l'ILC travaillant sur les ODD, en leur remettant des avant-projets de messages et de stratégies. Si vous souhaitez faire partie du groupe dont la mission sera d'exercer une influence sur la reclassification des indicateurs fonciers relatifs aux ODD, contactez le Secrétariat de l'ILC.

### **Mesures à long terme**

Au cours des prochains mois, il faudra s'assurer de la hausse du nombre de bureaux nationaux de statistique appliquant tous les indicateurs fonciers. Cela nous permettra de veiller à ce que les indicateurs intègrent la catégorie I et, plus important encore, qu'ils soient pleinement appliqués partout sur la planète. Cela suppose de se rapprocher des bureaux nationaux de statistique et d'autres acteurs jouant un rôle prépondérant à l'échelle nationale. Nous avons besoin d'un soutien important de la part des partenaires de développement pour garantir un élan suffisant en faveur de l'application des indicateurs fonciers.





À plus long terme, les indicateurs officiels devront en outre être complétés par d'autres indicateurs et processus visant à suivre les progrès et à mieux comprendre les causes sous-jacentes de la situation de la gouvernance et des droits fonciers dans les pays. Cela nous permettra de mieux comprendre les réalités et problématiques nationales et locales.

L'ILC contribuera à une meilleure compréhension de la gouvernance foncière et de la situation des droits fonciers à l'échelle nationale, grâce notamment au développement de son Tableau de bord mondial.

Après la réunion de l'IAEG de novembre, nous devons élaborer une stratégie pour aller de l'avant. Le Groupe principal pourra faciliter cette discussion.

### **MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE**

Les gouvernements nationaux et les organismes internationaux devront s'intéresser de près aux différents mécanismes de mise en œuvre. Les indicateurs et les mécanismes de suivi jouent un rôle fondamental, mais il ne faut pas oublier que l'étape de mise en œuvre des ODD précède l'étape de suivi.

Chaque pays mettra en place différents mécanismes de mise en œuvre. Les OSC nationales devraient définir la marche à suivre pour participer à ces mécanismes et la meilleure façon de les utiliser pour faire avancer le programme foncier. Si les mécanismes existants relatifs à tous les ODD manquent de pertinence, elles pourront utiliser les plateformes foncières existantes, telles que les SNE.

### **ENV**

Plusieurs membres de l'ILC ont participé aux différentes étapes d'élaboration et de présentation des ENV.

Les SNE et d'autres membres de l'ILC à l'échelle nationale devraient déterminer s'il vaut la peine, du point de vue du plaidoyer, de s'engager dans l'élaboration des ENV nationaux prévus pour 2018 (et au-delà). Nous devons tous nous assurer que les questions foncières sont traitées dans plusieurs ENV, afin de les maintenir au rang de priorité du FPHN et des programmes mondiaux.

L'engagement peut prendre différentes formes : participation à des consultations nationales, préparation de questions pour la plénière du FPHN, voire décision de rédiger des contre-rapports et d'organiser des événements parallèles.

Les organisations à l'échelle mondiale peuvent fournir un soutien à celles qui participent aux ENV à l'échelle nationale en les mettant en relation avec le FPHN et en s'assurant qu'elles puissent accéder aux expériences et enseignements tirés par d'autres acteurs ayant participé aux ENV au cours des années précédentes.

## **FPHN**

La mobilisation et la participation au FPHN sont nécessaires pour maintenir les questions foncières au rang de priorité du débat des ODD. En 2017, plusieurs membres de l'ILC ont uni leurs forces pour exercer une influence sur la Déclaration ministérielle et la réunion du FPHN. Ils ont obtenu des résultats, puisque les régimes fonciers ont été clairement mentionnés dans la Déclaration ministérielle et que les questions foncières ont été abordées pendant le FPHN.

Lors du FPHN de 2018, nous devrions nous inspirer de cette expérience et renforcer notre impact. En rassemblant bien en amont tous les membres de l'ILC intéressés, notre impact sur le FPHN et sa Déclaration ministérielle n'en sera que renforcé.

Pour exercer une influence sur la Déclaration ministérielle et, plus généralement, sur le FPHN, nous devons par ailleurs faire preuve d'un engagement ciblé à l'échelle nationale à des moments clés. Les organisations chargées du suivi du FPHN 2018 pourront rédiger des positions et messages communs sur la Déclaration ministérielle, sur lesquels pourront s'appuyer les SNE et les membres de l'ILC intervenant à l'échelle nationale.

Si vous souhaitez rejoindre le groupe de membres de l'ILC qui prévoient d'intervenir en vue du FPHN 2018, veuillez contacter le Secrétariat de l'ILC.

## **TROIS MESURES SUPPLÉMENTAIRES**

Compte tenu de l'importance du cadre des ODD au cours des prochaines années, nous devons, en tant que communauté de défense des droits fonciers, mieux communiquer sur la contribution importante qu'apporte notre travail à certaines cibles relatives aux ODD et à l'ensemble du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le programme des ODD offre également l'occasion d'atteindre et de faire participer des groupes qui n'œuvrent pas encore en faveur des questions foncières. Nous devons saisir cette occasion en adressant des messages politiques généraux de haut niveau sur les droits fonciers aux spécialistes de questions non foncières.

Enfin, les ODD portant sur les questions foncières devraient être bien intégrés aux programmes des principaux organismes et donateurs internationaux, ce qui suppose de participer aux processus mis en place à cette fin.



# ANNEXE 1

## CIBLES ET INDICATEURS AXÉS SUR LES DROITS FONCIERS

- 1.4** D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance.
- 1.4.2** Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type d'occupation.
- 2.3** D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles.
- 2.4** D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.
- 5.a** Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne.
- 5.a.1(a)** Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe ; b) Proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit.
- 5.a.2** Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres.

- 11.3** D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.
- 11.3.1** Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique.
  - 11.3.2** Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique.
- 15.3** D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres.
- 15.1.1** Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières.
  - 15.3.1** Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées.








LES PEUPLES  
AUTOCHTONES ET  
LES COMMUNAUTÉS  
LOCALES


– **REPRÉSENTANT  
JUSQU'À 2,5 MILLIARDS  
DE FEMMES ET D'HOMMES** –  
MALGRÉ LEUR PROPRIÉTÉ  
ET LEUR UTILISATION  
COUTUMIÈRES DE PLUS  
DE 50 % DES TERRES  
DANS LE MONDE,  
N'EN POSSÈDENT  
DE PLEIN DROIT QU'À  
PEINE UN CINQUIÈME.

[LANDRIGHTSNOW.ORG](http://LANDRIGHTSNOW.ORG)



 [www.landcoalition.org](http://www.landcoalition.org)

 [www.landrightsnow.org](http://www.landrightsnow.org)

 #landrightsnow

**INTERNATIONAL  
LAND  
COALITION**

**LA COALITION INTERNATIONALE POUR L'ACCÈS À LA TERRE** Une alliance mondiale d'organisations intergouvernementales et de la société civile œuvrant ensemble pour placer les populations au cœur de la gouvernance foncière.